

APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2025 POUR UNE EDUCATION POPULAIRE OUVERTE A TOUTES ET TOUS

Contexte

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la DSDEN de la Seine-Maritime renouvelle, en 2025, l'appel à projets visant à soutenir les associations titulaires de l'agrément "jeunesse et éducation populaire" dans le département sur des projets qui permettent de valoriser l'éducation populaire ouverte à toutes et à tous.

Les associations intéressées devront proposer des actions contribuant à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle, dans une démarche d'éducation populaire. Ce champ d'action n'est pas strictement délimité et peut être très divers (formation du citoyen, formation à la responsabilité...).

Les projets devront être réalisés au cours de l'année 2025.

Destinataires

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux **associations titulaires d'un agrément JEP - « Jeunesse et Education Populaire » - à jour***.

Ne sont pas éligibles les associations détentrices de cet agrément mais n'ayant pas fourni le bilan des actions subventionnées en 2023 ou 2024 au titre du même appel à projets.

Projets éligibles

Le présent appel à projets vise à soutenir tout type de projet **s'inscrivant de manière concrète et explicite dans une démarche d'éducation populaire**.

Les porteurs de projet s'appliqueront en ce sens à faire apparaître dans leurs dossiers de demande de subvention des éléments justifiant que leur projet s'ancre dans une logique d'éducation populaire, tant au niveau des objectifs poursuivis que des modalités de mise en œuvre.

Le descriptif du projet devra être suffisamment construit et étayé pour permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention.

Dans l'instruction des demandes, une priorité sera donnée aux projets collectifs portés par plusieurs structures, visant à favoriser la mutualisation des expériences, des méthodes d'intervention, à développer la communication et les échanges sur le territoire.

Seront également financés en priorité les projets qui :

- s'adressent à un public habituellement éloignés des initiatives ou actions d'éducation populaire ;
- visent à mettre en œuvre, à expérimenter ou à impulser des actions d'éducation populaire en lien avec les enjeux engendrés par le changement climatique.

* Depuis la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, l'agrément JEP, auparavant à durée illimitée, est désormais attribué pour une durée de 5 ans. Les associations dont la durée d'application de leur agrément JEP est arrivée à échéance depuis le 23 août 2023 peuvent déposer une demande de renouvellement de leur agrément via l'adresse mail suivante : dSDEN76-sdjes-jep@ac-normandie.fr

Les projets ayant déjà bénéficié d'un financement dans le cadre du présent appel à projets au cours des années 2023 ou 2024 ne seront pas prioritaires.

Le montant de l'aide accordée pourra atteindre 5 000 euros maximum par projet. S'agissant des projets collectifs, initiés et menés par au minimum deux associations, **le plafond de l'aide accordée pourra monter à 10 000€**. Cette aide ne pourra dépasser 80% du budget total du projet.

Hors projet multi-partenarial, les possibilités de soutien financier sont limitées à deux projets pour une même association.

Constitution et remise des dossiers

Retour du dossier complet au plus tard **le 28 mai 2025**, par voie dématérialisée sur le site « Le Compte Asso » en vous connectant via l'adresse URL ci-dessous, en sélectionnant le **code n° 2848** parmi les codes proposés : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

La commission d'attribution des subventions se réunira durant la première quinzaine du mois de juin

Pour toute question sur l'appel à projets, merci d'adresser vos messages à l'adresse mail ci-dessous :

dsden76-sdjes-jep@ac-normandie.fr